
Paraty (Brésil) No 1308rev

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Paraty – culture et biodiversité

Lieu

États de Rio de Janeiro et de São Paulo
Brésil

Brève description

La proposition d'inscription du bien mixte en série Paraty – culture et biodiversité est composée de cinq éléments situés dans les États de Rio de Janeiro et de São Paulo et entre les montagnes de la Serra da Bocaina et l'océan Atlantique. Quatre des éléments sont des zones naturelles protégées représentant la biodiversité de cette région particulière et contenant des biens culturels qui témoignent de l'occupation de cette région par des habitants autochtones et, à partir du XVI^e siècle, par des colons européens et des esclaves africains. Le cinquième élément comprend le centre historique de Paraty, l'une des villes côtières coloniales les mieux préservées du Brésil. Paraty était le point d'arrivée du *Caminho do Ouro* (Route de l'Or) le long duquel on acheminait l'or du Minas Gerais jusqu'à Paraty d'où il était expédié en Europe.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un bien en série de cinq sites.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (juillet 2017) paragraphe 47, il est également proposé pour inscription en tant que *paysage culturel*.

[Note : Le bien est proposé pour inscription en tant que site mixte, culturel et naturel. L'UICN évaluera l'importance des valeurs naturelles, et l'ICOMOS l'importance des valeurs culturelles.]

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

8 janvier 2004 en tant que « Route de l'Or à Paraty et son paysage »

Antécédents

Le Comité du patrimoine mondial a examiné la proposition d'inscription de la Route de l'Or à Paraty et son paysage, Brésil, lors de sa 33^e session (Séville, 2009). Dans son rapport d'évaluation daté d'avril 2009, l'ICOMOS recommandait que l'examen du bien, proposé pour inscription sur la base des critères (ii), (iv) et (v), soit différé

afin de permettre à l'État partie d'explorer la possibilité d'une proposition d'inscription plus large pour prendre en compte la totalité de la Route de l'Or et ses établissements, édifices, mines et paysages associés, et le profond impact que cette route a exercé sur la culture, l'économie et la politique de l'Amérique du Sud et de l'Europe.

Le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision suivante (33 COM 8B.37) :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné les documents WHC-09/33.COM/8B et WHC-09/33.COM/INF.8B1,*
2. *Diffère l'examen de la proposition d'inscription de la Route de l'Or à Paraty et son paysage, Brésil, à l'État partie afin de lui permettre de réviser ses dimensions et sa dénomination comme bien mixte, soulignant ses valeurs naturelles et culturelles exceptionnelles ;*
3. *Considère que toute proposition d'inscription révisée, avec de nouvelles délimitations, devra être étudiée par une mission qui se rendra sur le site.*

Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 9 au 16 septembre 2018. Cette mission a été conjointement menée avec l'UICN.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie par l'ICOMOS et l'UICN le 17 octobre 2018 pour lui demander des informations complémentaires sur la justification des délimitations de l'élément 5 et des clarifications sur l'inclusion de la baie d'Ilha Grande dans la zone tampon. Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 13 novembre 2018 et ont été intégrées dans les sections concernées de ce rapport d'évaluation.

Un rapport intermédiaire conjoint de l'ICOMOS et de l'UICN a été fourni à l'État partie le 21 décembre 2018, résumant les problèmes identifiés par les Commissions du patrimoine mondial de l'ICOMOS et de l'UICN. De l'information complémentaire a été demandée dans le rapport intermédiaire, incluant la description du bien proposé pour inscription, la sélection des éléments constitutifs, les délimitations et la connectivité écologique entre les éléments, la protection juridique, les mesures de conservation, les systèmes de gestion et l'implication des communautés.

Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 28 février 2019 et ont été intégrées dans les sections concernées de ce rapport d'évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

13 mars 2019

2 Description du bien

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

Description et histoire

Le bien mixte en série proposé pour inscription est situé dans les États de Rio de Janeiro et de São Paulo, Brésil, dans la région côtière de la baie d'Ilha Grande, englobant un territoire situé entre les montagnes de la Serra da Bocaina et l'océan Atlantique. Le bien comprend des zones continentales et maritimes, ainsi que quelques îles parmi lesquelles Ilha Grande.

Le bien proposé pour inscription est constitué de cinq éléments qui étaient initialement le parc national de Serra da Bocaina, le parc national d'Ilha Grande, la réserve biologique de Praia do Sul, la réserve écologique de Juatinga et le centre historique de Paraty. En novembre 2018, en réponse à une demande d'informations complémentaires de l'ICOMOS et de l'UICN, l'État partie a proposé de remplacer l'élément 4, la réserve écologique de Juatinga, par la partie continentale de la zone de protection environnementale de Cairuçu. Les informations complémentaires datant de novembre 2018 incluaient aussi une modification des délimitations de l'élément 5, le centre historique de Paraty, afin d'inclure des biens culturels situés à l'origine dans la zone tampon.

Les quatre premiers éléments, tels que modifiés en novembre 2018, sont des zones naturelles protégées, tandis que l'élément 5, le centre historique de Paraty, correspond à la ville coloniale et à son environnement immédiat. Néanmoins, dans les zones naturelles protégées se trouvent un large éventail de biens culturels, depuis les sites archéologiques jusqu'aux communautés traditionnelles vivantes qui, globalement, forment ce qui a été décrit par l'État partie comme un « système culturel ». Comme l'explique l'État partie dans les informations complémentaires fournies en février 2019, cela correspond à un réseau diversifié de biens culturels qui témoignent des liens entre la population et la nature au fil du temps, produisant un éventail de biens patrimoniaux matériels et immatériels. Bien que dans certains cas les éléments naturels et culturels soient intimement liés, la description qui suit de chacun des éléments de la proposition en série est axée sur les aspects culturels :

Parc national de Serra da Bocaina (élément 1)

Dans cet élément, le bien culturel principal est un tronçon du *Caminho do Ouro* (Route de l'Or) qui, à l'époque coloniale, reliait la région minière du Minas Gerais au port de Paraty, où l'or était expédié vers l'Europe. Ce tronçon, inclus dans les délimitations du parc national, est considéré comme la partie la mieux préservée de la route pavée et des ruines environnantes, parmi lesquelles la *Casa do Registro*, où l'or brut extrait des mines était pesé et taxé.

Parc national d'Ilha Grande (élément 2)

Le parc national d'Ilha Grande protège une importante zone de la forêt atlantique. Le patrimoine culturel de cet élément consiste en des outils de pierre polie et des pointes de pierre de la côte rocheuse datant de 3 000 ans avant notre ère, des *sambaquis* (amas coquilliers), des tombes, des anciens chemins, un vieux phare, l'aqueduc du lazaret, un barrage et une usine hydroélectrique, les ruines de deux prisons, ainsi que des chemins pavés datant de l'époque coloniale et plusieurs propriétés en ruine.

Réserve biologique de Praia do Sul (élément 3)

Plusieurs sites liés à l'occupation de l'île par des chasseurs-cueilleurs à la préhistoire (période mentionnée dans les informations complémentaires soumises en février 2019 en tant que « strate 1 ») sont inclus dans les délimitations de la réserve biologique, comme l'est le groupe culturel caiçara d'Aventureiro.

Zone de protection environnementale de Cairuçu (partie continentale) (élément 4)

Le paysage de cette zone comprend la mer, les côtes rocheuses, des plages, des estuaires, des mangroves, des étendues d'eau, le massif de Cairuçu et une part abondante de la forêt atlantique présentant différents niveaux de préservation. Parmi les biens culturels situés dans les délimitations de cet élément se trouve le complexe archéologique de Paraty-Mirim, qui joua un rôle important au XVII^e siècle en tant que port pour l'échange et le commerce de marchandises et d'esclaves. Actuellement, le site comprend les ruines de plusieurs maisons et l'église Nossa Senhora da Conceição.

Plusieurs communautés traditionnelles dont les expressions culturelles et le mode de vie étaient basés sur une relation équilibrée et respectueuse avec l'environnement naturel sont implantées dans les délimitations de l'élément, notamment dans deux établissements autochtones, deux territoires quilombolas (les *quilombos* sont des petits villages formés par les esclaves africains qui se sont échappés des plantations ou des fermes), 30 communautés traditionnelles caiçaras (dont les habitants sont le résultat de mariages mixtes entre les habitants autochtones, européens et africains) et plus de 30 communautés rurales traditionnelles. Ces communautés traditionnelles ont été les garantes de la conservation et de la formation des écosystèmes locaux au fil du temps.

Centre historique de Paraty (élément 5)

Après la modification des délimitations du centre historique de Paraty telles que proposée par l'État partie en novembre 2018, cet élément est composé de deux zones non contiguës : le centre historique de Paraty (5a) et le Morro da Vila Velha (5b).

Le centre historique de Paraty (5a) est situé dans la partie inférieure de la Serra da Bocaina, dans une plaine fluviale subissant l'influence marine. L'aménagement urbain suit un schéma adapté aux fonctions portuaires et commerciales. Le flux constant des marées pénétrant

dans la ville transforme les rues pavées en un réseau de conduites. La plupart des bâtiments coloniaux datent de la seconde moitié du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle. Le centre historique comprend quatre places situées en périphérie et faisant face à la mer ou au fleuve. La place principale, Praça da Matriz, constituait le centre civique colonial par sa concentration de bâtiments administratifs et d'églises.

L'élément 5b, le Morro da Vila Velha, est une colline d'environ 56 m de haut, considérée comme un élément important du système culturel du bien proposé pour inscription car elle témoigne de différentes périodes d'occupation. Elle comprend des sites archéologiques, des *sambaquis* (amas coquilliers), le site du premier établissement au milieu du XVI^e siècle et le fort Defensor Perpétuo construit au XVIII^e siècle au sommet de la colline, conservant aujourd'hui quelques vestiges de baraquements, de tranchées, de canons et d'une poudrière.

Les cinq éléments sont entourés par une zone tampon unique dont les délimitations coïncident avec les zones tampons existantes de ces éléments protégés.

Les paragraphes suivants résument l'occupation humaine du bien au fil du temps, sur la base des données fournies dans le dossier de proposition et des informations complémentaires soumises par l'État partie en novembre 2018 et février 2019.

Les premiers habitants de la région de la baie d'Ilha Grande furent des chasseurs-cueilleurs ; les découvertes archéologiques, parmi lesquelles des pierres taillées et des *sambaquis*, datent d'entre 3 000 et 2 500 ans avant notre ère jusqu'à 4 000 ans avant notre ère. Ces populations furent remplacées par des peuples céramistes de langue tupi-guarani venant de la région centrale d'Amazonie. Ces groupes tupis-guaranis étaient très divers d'un point de vue ethnique ; les unités politiques ne dépassaient pas le village mais les groupes entretenaient des relations étroites faites d'échanges, d'alliances ou d'hostilités.

L'État partie a fourni dans les informations complémentaires de février 2019 une séquence claire de l'histoire de l'occupation humaine et les modèles d'organisation et d'établissement des communautés autochtones antérieures à l'arrivée des Européens. Il se réfère aux différents types de données archéologiques qui reflètent ce processus. Il explique aussi l'étroite relation qu'entretiennent les communautés de langue tupi-guarani avec la forêt atlantique et la manière dont l'action humaine de ces groupes a contribué à former des écosystèmes. Depuis le milieu du XX^e siècle et en particulier après la Constitution de 1988, certaines communautés guaranis sont retournées vivre dans quelques zones de la forêt atlantique de la baie d'Ilha Grande qui sont aujourd'hui intégrées dans le bien proposé pour inscription. Il fait aussi référence aux modèles d'établissement et aux formes d'organisation d'autres groupes traditionnels habitant ces zones : les

Caiçaras, héritiers de la culture autochtone avec des formes d'organisation spécifiques et une dynamique culturelle étroitement liée à l'utilisation de la terre et à la pêche artisanale ; et les groupes quilombolas, des descendants d'esclaves africains de la période coloniale qui ont créé leur propre modèle culturel dans le contexte du paysage de la forêt atlantique.

Le territoire guarani, dans sa configuration historique et actuelle, coïncide avec les délimitations du biome de la forêt atlantique. Dans d'autres zones du Brésil, la dévastation de la forêt atlantique due aux processus de colonisation a coïncidé avec la détérioration de la qualité de vie des Guaranis qui dépendent de leurs ressources pour conserver leur mode de vie et transmettre leurs savoirs ancestraux. Le mode d'occupation actuel de la forêt atlantique par les Guaranis implique un haut niveau de gestion de même que de grandes connaissances et la maîtrise des différents écosystèmes et formations forestières. De même, comme cela est démontré dans le bassin amazonien, la formation des écosystèmes doit beaucoup à l'action humaine des groupes autochtones. L'installation des groupes guaranis le long de la côte est étroitement liée à la vision prophétique de leurs shamans qui cherchaient une « terre sans diable ». La plupart des villages guaranis se trouvent aujourd'hui dans le massif de la Serra da Bocaina, car c'est la région dans laquelle on rencontre les plus importantes bandes de forêt atlantique continues encore préservées au Brésil.

Pendant les premières années de la colonisation portugaise du Brésil, la baie d'Ilha Grande était un important carrefour côtier offrant un lien vers l'intérieur du continent. Le premier établissement portugais fut implanté au sommet du Morro da Vila Velha, bien que la ville actuelle ait commencé à se développer en 1646 dans les plaines entre les fleuves Perequê-Açu et Patitiba. Tout au long du XVII^e siècle, des aventuriers à la recherche d'esclaves autochtones pénétrèrent, peuplèrent et transformèrent ce territoire.

Avec la découverte de l'or dans la région que l'on appela par la suite Minas Gerais, le réseau des chemins autochtones reliant la région avec la baie d'Ilha Grande devint extrêmement important. Le vieux chemin autochtone fut le premier chemin emprunté par des milliers de Portugais et de Brésiliens cherchant à rejoindre les mines nouvellement découvertes, faisant de Paraty, au début du XVIII^e siècle, un passage obligé pour l'arrivée des marchandises et des esclaves afin de répondre à la demande des mineurs. L'or extrait était transporté par ce même chemin et la première expédition d'or au Portugal se fit en 1697.

La petite ville de Paraty devint un port d'exportation avec d'importants entrepôts, favorisé par son isolement et les nombreux îlots et ports cachés (tels que Paraty-Mirim). Bien que le « Nouveau Chemin » reliant Rio de Janeiro à Ouro Preto ait été construit au début du XVIII^e siècle, la piste de Guaianá restait la route la plus accessible vers les mines. Dans le but d'accroître le contrôle sur la circulation de l'or, en 1702, la Couronne fit de l'ancienne

piste le seul itinéraire emprunté par le flux d'or provenant du Minas Gerais ; en 1704, la fonderie fut transférée à Paraty. En 1710, toutefois, avec l'achèvement du Nouveau Chemin, la fonderie de Paraty et la piste furent fermées.

Malgré cela, Paraty était devenu un port marchand important recevant des marchandises à destination du Minas Gerais. Toutefois, la Nouvelle Route étant encore un peu périlleuse, l'« Ancienne Route » fut rouverte en 1715 pour transporter les marchandises. La réouverture signifia le début de l'urbanisation de Paraty qui se poursuivrait pendant les 150 ans suivants.

Contrairement au développement de la société agricole et industrielle du Brésil au milieu du XIXe siècle, Paraty connut la stagnation économique et un isolement relatif. Ses activités économiques étaient centrées sur l'agriculture et quelques échanges commerciaux, principalement la production de *cachaça* et la culture de la banane. La population de la ville s'effondra et les ressources financières migrèrent vers d'autres régions et de meilleures perspectives, laissant ses maisons d'un étage et ses habitations en bandes se délabrer. Des contingents d'esclaves et des populations marginales de l'ancien régime occupèrent les fermes abandonnées et tombant en ruine, formant la matrice des noyaux familiaux des anciens esclaves, les Quilombolas, qui parachèvent la richesse culturelle de la région.

La stagnation économique des XIXe et XXe siècles fut déterminante pour la survie des caractéristiques urbaines et architecturales de Paraty. Au milieu du XXe siècle, le processus de protection et de conservation de la zone en tant que patrimoine culturel fut engagé, tout d'abord par un décret d'Etat puis par un décret fédéral de reconnaissance en tant que monument national, et enfin par l'Institut national du patrimoine historique et artistique (IPHAN), qui classa le site en tant que patrimoine historique. La création de plusieurs zones de protection environnementale telles que le parc national de Serra da Bocaina (1971), la zone de protection environnementale de Cairuçu (1992) et la réserve écologique de Juatinga (1983), parmi d'autres, contribua au maintien des limites entre nature et activités humaines, préservant ainsi le paysage de Paraty.

Délimitations

Après la reconfiguration des délimitations proposée par l'État partie en novembre 2018 à la demande de l'ICOMOS, la zone des cinq éléments de la proposition d'inscription en série couvre une superficie totale de 204 634 ha, avec une zone tampon unique couvrant une superficie totale de 258 921 ha.

Les délimitations des éléments de la proposition d'inscription en série ont été définies en fonction d'instruments de protection en vigueur pour chacun d'entre eux. En novembre 2018, les États parties ont proposé d'inclure dans l'élément 5 deux sous-éléments non contigus : le centre historique de Paraty (5a) et le Morro da Vila Velha (5b). Les délimitations du centre

historique (5a) ont été modifiées par rapport à la proposition d'inscription d'origine afin d'assurer la concordance avec les rues existantes et d'inclure d'autres aspects liés au paysage de l'élément ; une petite réserve de mangrove, une partie du fleuve Perequê-Açu et une zone marine. Les délimitations du Morro da Vila Velha (5b) ont été définies afin d'englober la colline où se trouve le fort Defensor Perpétuo et une partie du paysage qui entoure le centre historique.

Le remplacement de l'élément d'origine 4 (réserve écologique de Juatinga) par la partie continentale de la zone de protection environnementale de Cairuçu, tel que proposé en novembre 2018, permet au site archéologique de Paraty-Mirim d'être inclus dans le bien proposé pour inscription en même temps que les communautés traditionnelles autochtones, quilombolas et caiçaras. Le bien proposé pour inscription comprend aujourd'hui plusieurs communautés traditionnelles – communautés autochtones, quilombolas et caiçaras – dont les expressions culturelles et les modes de vie traditionnels basés sur une relation équilibrée et respectueuse avec l'environnement naturel sont un attribut important contribuant à la valeur universelle exceptionnelle du bien mixte. Dans cette portion continentale de la zone protégée, il y a 28 communautés caiçaras, 2 territoires quilombolas, 2 terres autochtones et plus de 20 communautés rurales traditionnelles. Ces communautés sont les gardiennes de modes de vie ayant un lien direct avec les ressources naturelles, et les communautés traditionnelles sont responsables de la conservation et de la forme actuelle des écosystèmes depuis des centaines d'années. Elles sont les véritables gardiennes de la forêt. Cela renforce la justification des délimitations du bien proposé pour inscription par rapport à sa dimension culturelle.

Un autre aspect important du système culturel, un tronçon de la Route de l'Or, est compris dans les délimitations du parc national de Serra da Bocaina. Des sites archéologiques et des communautés traditionnelles sont aussi inclus dans les délimitations d'autres éléments.

Les cinq éléments étant très proches les uns des autres, une seule zone tampon les entourant a été proposée. Ses délimitations correspondent aux zones tampons existantes légalement établies pour les aires protégées. Selon l'État partie, cela garantit un haut niveau de protection juridique à la zone tampon.

L'ICOMOS considère que la reconfiguration des délimitations des éléments constitutifs du bien proposée en novembre 2018, en particulier concernant les éléments 4 et 5, permet d'inclure de manière plus pertinente les attributs culturels susceptibles de contribuer à la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien. L'ICOMOS considère que les délimitations des éléments de la proposition d'inscription mixte en série et de la zone tampon sont appropriées.

État de conservation

Le centre historique de Paraty est un des premiers exemples de conservation au niveau national dans le contexte brésilien, car il a été déclaré monument historique de l'État de Rio de Janeiro en 1945 et a bénéficié d'un classement similaire par l'IPHAN en 1958. Depuis, des mesures et des actions de conservation ont été menées.

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique, l'ICOMOS considère que l'état de conservation du centre historique de Paraty, du tronçon de la Route de l'Or inclus dans le parc national de Serra da Bocaina et du fort Defensor Perpétuo est très bon. Les actions entreprises par l'IPHAN dans le centre historique de Paraty depuis plus d'un demi-siècle se manifestent par le bon état de conservation des bâtiments et des espaces publics. Les travaux de conservation et de restauration ont été réalisés selon des principes appropriés, dans le respect des valeurs architecturales et urbaines du centre historique.

Le site archéologique de Paraty-Mirim fait l'objet d'un projet spécifique et offre encore un très fort potentiel pour la recherche. En ce qui concerne les communautés traditionnelles présentes dans le bien proposé pour inscription, l'ICOMOS observe qu'elles sont extrêmement déterminées à préserver leurs modes de vie traditionnels en utilisant la nature de manière durable, en conservant leur langue dans le cas des Guaranis, en produisant leurs objets artisanaux et leurs éléments de travail (tels que des canoës et des pagaies traditionnelles dans le cas des Caiçaras), en conservant leur gastronomie et leurs méthodes de meunerie traditionnelles et en célébrant leurs festivals, musiques et danses. Ils conservent aussi leurs pratiques de subsistance traditionnelles, telles que la pêche artisanale, et entretiennent des liens étroits et respectueux avec la nature, innovant dans le domaine de l'agroforesterie.

Facteurs affectant le bien

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique, l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien sont les pressions dues au développement incluant le tourisme, les contraintes environnementales et les catastrophes naturelles.

Parmi les pressions dues au développement, la construction de l'autoroute BR-101 a changé l'économie de la zone en introduisant une spéculation immobilière et un tourisme prédateur, une demande de création de nouveaux développements et une croissance des infrastructures urbaines. Ces facteurs exercent une pression sur le paysage culturel et naturel et sur les communautés traditionnelles. L'intensification du tourisme a entraîné un accroissement de la population non résidente. Un ensemble de mesures correctives vise à contrôler ces pressions.

L'attrait de la population rurale pour la ville de Paraty est un facteur qui a des répercussions sur la continuité des savoirs et des pratiques des communautés traditionnelles, en particulier lorsque les jeunes trouvent peu d'incitation à rester dans leurs villages. Un autre facteur susceptible d'affecter négativement le bien proposé pour inscription est la possibilité que l'aérodrome de Paraty fasse l'objet d'un réaménagement. Les agences locales concernées étudient cette question. L'ICOMOS recommande que l'État partie analyse soigneusement l'impact potentiel que pourrait avoir la reconversion de l'aérodrome actuel de Paraty si le terrain était libéré.

En ce qui concerne les contraintes environnementales, le changement climatique mondial et l'instabilité climatique croissante rendent les systèmes naturels et humains plus vulnérables ; Paraty fait partie des municipalités brésiliennes ayant un degré de vulnérabilité environnementale élevé.

Les réseaux des eaux usées et des égouts comptent parmi les principaux défis auxquels fait face le bien proposé pour inscription. On peut observer une pollution de l'eau dans la mangrove à côté du centre historique de Paraty, qui pénètre dans les rues à marée haute. Le gouvernement local a commencé à mettre en œuvre un projet de dépollution des eaux usées pour l'ensemble du périmètre, incluant les zones urbaines, côtières et rurales ainsi que quelques îles telles qu'Ilha Grande. Les gouvernements locaux de Paraty et Angra dos Reis développent des systèmes de collecte et de traitement adaptés.

L'activité du port d'Angra dos Reis et le chantier naval de Verolme génèrent un trafic maritime constant. Ce trafic est rigoureusement contrôlé, avec des chenaux maritimes à respecter et des systèmes de contrôle environnemental et de prévention des catastrophes. Néanmoins, la présence de grands vaisseaux, à l'ancre ou en transit, altère la qualité de l'environnement et l'esthétique du paysage. La pêche industrielle est un autre facteur ayant des conséquences négatives pour les espèces de poisson et la pêche artisanale pratiquée par les communautés caiçaras. Cette pêche industrielle est interdite dans les plans de gestion de la zone protégée, et les autorités appliquent des contrôles stricts.

Concernant les catastrophes naturelles, comme c'est le cas pour d'autres municipalités des zones montagneuses de l'État de Rio de Janeiro, le bien proposé pour inscription est vulnérable aux glissements de terrain, en particulier pendant la saison des pluies. Pour prévenir ces catastrophes, une politique nationale de protection et de défense civile a été établie en 2012, établissant des principes et des instruments pour la mise en œuvre de la gestion des risques de catastrophes.

3 Justification de l'inscription proposée

Justification proposée

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Le contexte géographique de la zone, entre de hautes montagnes et la mer, couverte de forêts tropicales, offrant des fruits, du bois à brûler et des protéines animales, a favorisé son occupation par des peuples autochtones, dont témoignent les nombreux sites archéologiques et vestiges matériels.
- À partir de l'occupation par les Européens, la zone devint un refuge sûr pour les navires et le point d'entrée principal dans l'intérieur des terres. Paraty devint la route d'exportation la plus importante de l'or découvert à la fin du XVIIe siècle et servit de point d'entrée pour l'acheminement des outils et des esclaves africains affectés au travail dans les mines.
- Le centre historique de Paraty constitue un établissement urbain colonial exceptionnel présentant un ensemble architectural datant surtout de la seconde moitié du XVIIIe siècle et du début du XIXe siècle, avec plusieurs autres éléments aux alentours qui contribuent à la compréhension du patrimoine bâti du territoire, par exemple les fermes, les moulins, les fortifications, les chaussées, les *sambaquis*, les grottes et les structures souterraines ou submergées.
- La nécessité de défendre la Route de l'Or et le port conduisit à la mise en œuvre d'un système de fortification complexe ; le fort Defensor Perpétuo est le dernier vestige préservé de cette période.
- Le bien abrite les communautés traditionnelles quilombolas, guaranis et caiçaras qui conservent leurs modes de vie et les systèmes de production de leurs ancêtres, ainsi que la plupart de leurs liens, rites et festivals, dont les éléments matériels et immatériels contribuent à définir le système culturel.
- Le bien constitue un paysage que les scientifiques européens du XIXe siècle ont apprécié et dont ils ont loué la valeur pour ses myriades d'espèces uniques de la flore et de la faune qu'ils commencèrent à classer.

Analyse comparative

Les commentaires ci-après se concentrent sur les aspects culturels du bien mixte en série, bien que certains commentaires sur les caractéristiques naturelles du bien soient inclus. L'analyse comparative est présentée par l'État partie en plusieurs sections : des comparaisons avec d'autres biens du patrimoine mondial inscrits sur la base des attributs naturels ; des comparaisons avec d'autres biens mixtes du patrimoine mondial en Amérique latine et aux Caraïbes ; des comparaisons avec d'autres biens du patrimoine mondial dans la même région inscrits sur la base des critères selon lesquels le bien a été proposé pour inscription ; et mention est faite d'autres biens mixtes du patrimoine mondial dans d'autres régions.

Aucune comparaison n'est fournie avec des biens possédant des attributs et des valeurs similaires mais qui ne sont pas inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ou avec des biens inscrits sur les listes indicatives.

Le bien proposé pour inscription est comparé avec cinq biens mixtes du patrimoine mondial situés en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont les Montagnes bleues et monts John Crow (Jamaïque, 2015, critères (iii), (vi) et (x)).

L'État partie considère qu'il existe certaines ressemblances avec les Montagnes bleues et monts John Crow, car c'est un bien mixte où vit actuellement une population quilombola. Cependant, le bien proposé pour inscription a des populations autochtones et caiçaras, en plus des populations traditionnelles quilombolas, ces trois communautés étant gardiennes d'une culture fortement liée à la nature.

Une troisième partie de l'analyse comparative porte sur les critères d'inscription proposés, soulignant la coexistence humaine avec la terre et l'environnement naturel, les interactions humaines et la coexistence culturelle, la spiritualité et l'expression créative telle qu'exprimée par les modes de vie et l'activité des communautés traditionnelles ainsi que par les rituels, les processions et les festivals religieux.

Dans une quatrième partie, l'État partie compare le bien proposé pour inscription avec d'autres villes portuaires et postes de commerce situés en Amérique latine et aux Caraïbes. Tous sont implantés dans des lieux stratégiques et servaient d'entrepôts pour les routes commerciales européennes reliées à l'intérieur des colonies. Seul Paraty conserve un grand tronçon de cette route.

Dans la dernière partie de l'analyse comparative, l'État partie fait référence aux 30 autres biens mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial à partir de 2017. L'État partie considère qu'aucun autre bien inscrit ne comprend trois ethnicités traditionnelles différentes, une grande diversité biologique avec un haut degré d'endémisme, un paysage luxuriant, l'inclusion d'un massif montagneux et de zones marines et côtières, ainsi que la présence d'une ville historique vivante. Il observe aussi que Paraty – culture et biodiversité serait le premier bien mixte d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'ICOMOS considère que, en général, la méthodologie adoptée pour l'analyse comparative est appropriée, bien que des comparaisons avec quelques biens mixtes d'Amérique latine et des Caraïbes ne semblent pas pertinentes sur la base des différences substantielles de leurs éléments culturels. L'ICOMOS note aussi que l'analyse comparative est malheureusement limitée aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Néanmoins, les comparaisons avec le bien proposé pour inscription sont, d'un point de vue culturel, appropriées et contribuent à la détermination de son caractère exceptionnel.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien mixte en série est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii), (v) et (vi) et des critères naturels (vii) et (x). Les commentaires ci-après concernent la justification des critères culturels.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif qu'il s'agit d'un territoire où se sont produits d'intenses échanges humains et commerciaux au fil du temps ; le bien proposé pour inscription est aujourd'hui un exemple représentatif de l'histoire de l'occupation, de l'exploitation et du développement pendant la période de l'histoire pré- et postcoloniale des Amériques. Les interactions entre les populations autochtones, européennes et africaines se sont perpétuées avec des expressions tant matérielles qu'immatérielles.

L'ICOMOS considère que, même si le territoire du bien en série proposé pour inscription a été habité par des peuples autochtones et, par la suite, par des Européens et des Africains, et si le paysage actuel résulte des interactions entre ces communautés, un échange d'influences n'est pas manifeste en matière d'art monumental, de planification des villes ou de création de paysages. De plus, l'échange d'influences hors des délimitations du bien proposé pour inscription lui-même n'a pas été pleinement démontré.

L'ICOMOS considère que le critère (ii) n'a pas été justifié.

Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que des groupes humains ont vécu en interaction avec le paysage et ont exploité la terre naturelle et les ressources en eau qui caractérisent la région et encadrent le territoire bâti. Les communautés traditionnelles de Paraty ont basé leurs cultures sur des activités liées à l'utilisation de la terre et de la mer ; l'activité de pêche traditionnelle est encore intense, en particulier dans les communautés caiçaras et autour du centre historique de Paraty. Les pratiques traditionnelles pour produire la farine de manioc et la *cachaça* à partir des restes de canne à sucre subsistent dans les moulins existants dans certaines communautés caiçaras et quilombolas et dans les alambics conservés dans les derniers domaines

agricoles, dont les produits sont reconnus internationalement pour leur qualité.

Environ cinq siècles d'occupation humaine et d'interaction avec les ressources naturelles ont façonné ce paysage, produisant des établissements et accordant une valeur culturelle à des caractéristiques naturelles, évoluant tout en conservant les éléments naturels les plus importants. La Serra da Bocaina et les îles de la baie d'Iha Grande sont toujours couvertes de forêts pluviales et les communautés traditionnelles sont pour la plupart en harmonie avec l'environnement. Le changement climatique mondial, le développement touristique ainsi que la récurrence et la gravité des catastrophes naturelles font de Paraty et ses environs une zone de forte vulnérabilité.

L'ICOMOS considère que l'État partie a fourni suffisamment d'informations dans la documentation complémentaire sur les liens entre les hommes et la nature dans le bien proposé pour inscription et sur la manière dont les utilisations traditionnelles de la terre et de la mer ont survécu. Il a expliqué l'étroite relation entre les communautés de langue tupi-guarani et la forêt atlantique, et la manière dont l'action humaine de ces groupes a contribué à la formation des écosystèmes. Il a aussi fait référence aux modèles d'établissement et aux formes d'organisation d'autres groupes traditionnels habitant dans ces zones : les Caiçaras, héritiers de la culture autochtone avec des formes d'organisation spécifiques et des dynamiques culturelles étroitement liées à l'utilisation de la terre et à la pêche artisanale ; et les groupes quilombolas, descendants des Africains réduits en esclavage pendant la période coloniale, qui ont créé leur propre modèle culturel dans le contexte du paysage de la forêt atlantique.

L'ICOMOS considère que le critère (v) a été démontré.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription a été une source d'inspiration pour les écrivains, les scientifiques et les artistes. Les contacts entre les Européens et les peuples autochtones ont influencé la pensée européenne, ce dont témoignent des publications brésiliennes et étrangères, et pourraient avoir contribué au concept du « bon sauvage » de la pensée européenne – en particulier française.

L'ICOMOS considère que l'occupation des Amériques par les Européens depuis la fin du XVe siècle a impliqué leur exposition à des environnements naturels et à des populations locales complètement différents. Ce contact a contribué à leur étude et à leur connaissance de la nature, à la découverte de produits jusqu'alors inconnus et au développement d'une imagerie collective qui alimenta la littérature, la science et l'art. Ce qui reste non démontré dans la justification proposée par l'État partie

est, à quelques exceptions très spécifiques, la mesure dans laquelle les œuvres littéraires et artistiques mentionnées sont axées sur le bien proposé ou lui sont spécifiques.

L'ICOMOS considère par conséquent que le critère (vi) n'a pas été démontré.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (v), mais que les critères (ii) et (vi) n'ont pas été démontrés.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'intégrité est une mesure du caractère complet et intact des attributs nécessaires pour démontrer la valeur universelle exceptionnelle proposée par l'État partie. Pour chacun des éléments constitutifs d'une proposition d'inscription en série, l'intégrité est aussi liée à leur caractère complet et à leur cohérence par rapport à leur capacité à contribuer à la valeur universelle exceptionnelle. Dans le cas d'un paysage culturel, les processus, liens et fonctions dynamiques essentiels à son caractère distinctif doivent aussi être maintenus et dans un état solide. En outre, le bien proposé pour inscription ne doit pas subir d'effets négatifs liés au développement ou au manque d'entretien.

Il s'agit d'une proposition d'inscription complexe d'un bien mixte où quatre des cinq éléments sont des zones essentiellement naturelles, qui contiennent cependant des attributs culturels dans leurs délimitations. Concernant l'élément culturel, l'ICOMOS note que la composition révisée de l'élément 5 proposée en novembre 2018 permet d'inclure à la fois le centre historique de Paraty (5a) et le Morro da Vila Velha (5b). L'ICOMOS note également que le site archéologique de Paraty-Mirim est aussi inclus dans la proposition d'inscription, car il a été intégré dans l'élément 4 par l'État partie en novembre 2018 (la partie continentale de la zone de protection environnementale de Cairuçu).

D'autres éléments importants tels que la Route de l'Or, les sites archéologiques témoignant des différentes périodes d'occupation de la région et des traditions autochtones, les communautés autochtones, les caiçaras et les quilombolas sont inclus dans les délimitations des quatre éléments constitutifs essentiellement naturels.

L'ICOMOS a demandé dans son rapport intermédiaire des clarifications concernant la logique de sélection des éléments constitutifs individuels par rapport aux éléments culturels. Les informations complémentaires fournies par l'État partie en février 2019 expliquent que les zones protégées ont servi de base territoriale pour définir les délimitations du bien proposé pour inscription en association avec des éléments du système culturel qui reflètent les différentes périodes d'occupation de la région. Le remplacement de l'élément 4 d'origine (réserve écologique de Juatinga) par la partie continentale de la

zone de protection environnementale de Cairuçu permet d'inclure le site archéologique de Paraty-Mirim dans le bien proposé pour inscription, de même que les communautés traditionnelles autochtones, les quilombolas et les caiçaras, précédemment situées dans la zone tampon.

L'ICOMOS considère que les éléments culturels contenus dans les éléments proposés pour inscriptions représentent le système culturel de la baie d'Ilha Grande. Quant à l'élément spécifiquement culturel, l'ICOMOS considère que le centre historique de Paraty (5a) et le Morro da Vila Velha (5b) comprennent les attributs nécessaires pour transmettre leur contribution à la valeur universelle exceptionnelle présentée du bien proposé pour inscription et sont correctement protégés.

L'ICOMOS considère que, du point de vue du patrimoine culturel, les conditions d'intégrité sont remplies.

L'ICOMOS considère que l'intégrité de la série dans son ensemble a été démontrée ; et que l'intégrité des éléments individuels qui composent la série a été démontrée.

Authenticité

Dans le cadre du bien en série, le centre historique de Paraty (5a) et le Morro da Vila Velha (5b) sont avant tout des éléments culturels qui conservent un degré élevé d'authenticité.

Le centre historique de Paraty a conservé son plan d'origine et, en général, présente un haut degré d'authenticité de forme, de conception, de matériaux et de substance. Bien que la ville ait connu une certaine expansion au fil du temps, l'authenticité de son cadre peut être considérée comme acceptable, en particulier par rapport à la mer et au paysage montagneux environnant. L'authenticité des fonctions est également acceptable ; la ville reste le « centre de vie » des communautés locales, bien que certains bâtiments soient transformés à des fins touristiques.

D'autres attributs culturels, tels que le fort Defensor Perpétuo et le tronçon de la Route de l'Or, ont aussi un haut degré d'authenticité de forme, de conception, de matériaux et de substance. L'utilisation actuelle du fort en tant que musée est logique car sa fonction d'origine a disparu depuis longtemps.

L'authenticité des établissements des communautés traditionnelles est tout à fait remarquable, car les groupes autochtones, les caiçaras et les quilombolas conservent leurs pratiques et modes de vie traditionnels.

L'ICOMOS considère que les conditions d'authenticité des éléments culturels du bien en série ont été remplies. Le tourisme pourrait avoir un impact qui nécessiterait un contrôle approprié grâce à des mécanismes de gestion et de protection.

L'ICOMOS considère que l'authenticité de la série dans son ensemble a été démontrée et que l'authenticité des éléments individuels qui composent la série a été démontrée.

En conclusion, l'ICOMOS considère que, en ce qui concerne les éléments culturels du bien en série, l'intégrité de la série dans son ensemble a été démontrée et que l'intégrité des éléments individuels qui composent la série a été démontrée ; et que l'authenticité de la série dans son ensemble et des éléments individuels qui la composent a été démontrée.

Évaluation de la justification de l'inscription

L'ICOMOS considère que, concernant les aspects culturels du bien mixte proposé pour inscription, l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. En termes de critères culturels, le bien proposé pour inscription répond au critère (v), mais les critères (ii) et (vi) n'ont pas été démontrés.

Les conditions d'intégrité concernant les composantes et les éléments culturels ont été remplies. Les conditions d'authenticité ont été remplies.

Attributs

Les principaux attributs culturels du bien en série comprennent le centre historique de Paraty ; le Morro da Vila Velha, qui inclut le fort Defensor Perpétuo ; le site archéologique de Paraty-Mirim ; le tronçon de la Route de l'Or compris dans le parc national de Serra da Bocaina ; les sites archéologiques inclus dans plusieurs éléments du bien proposé pour inscription qui témoignent des diverses périodes d'occupation du territoire par des groupes autochtones ; les communautés traditionnelles des groupes autochtones, caiçaras et quilombolas qui témoignent de leur occupation de la région, de la préservation de leurs liens avec la nature et de leurs pratiques traditionnelles ; et le patrimoine culturel immatériel correspondant à ces groupes représenté par, entre autres expressions, les pratiques traditionnelles, la musique et d'autres manifestations artistiques, ainsi que la gastronomie.

L'ICOMOS considère que les attributs culturels, et les relations entre eux constituant un système culturel, contribuent à justifier la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription.

4 Mesures de conservation et suivi

Mesures de conservation

Des mesures de conservation actives concernant les éléments et composantes culturels du bien proposé pour inscription ont été généralement mises en œuvre ou supervisées par l'Institut national du patrimoine historique et artistique (IPHAN). Le bon état de conservation du centre historique de Paraty, du fort Defensor Perpétuo et du tronçon existant de la Route de l'Or confirme que des

mesures de conservation et d'entretien appropriées sont mises en œuvre.

Un des principaux problèmes du centre historique de Paraty est lié au traitement des eaux usées et au réseau des égouts. Les informations complémentaires fournies par l'État partie en février 2019 indiquent que la municipalité de Paraty a élaboré un projet exécutif pour l'assainissement de base et le traitement des eaux usées. L'installation du réseau d'égouts entraîne des projets de fouilles archéologiques et sera intégrée dans un projet de rénovation urbaine du centre de Paraty ; l'achèvement du réseau est prévu pour 2022. Tous les travaux seront effectués conformément aux orientations préparées par l'IPHAN. De plus, selon les informations complémentaires soumises en février 2019, un plan de gestion des risques sera inclus dans le plan de gestion du bien.

Suivi

L'État partie a proposé une série d'indicateurs principaux afin d'assurer le suivi de l'état de conservation des éléments culturels du bien. Ces indicateurs incluent l'état des bâtiments et des trottoirs publics du centre historique ; l'état de la Route de l'Or et du système de fortification ; et le maintien et l'appréciation des expressions culturelles traditionnelles. Pour chacun des éléments culturels, l'État partie identifie des indicateurs pour assurer le suivi de leur état de conservation, la périodicité des inspections et l'emplacement des données. Les activités de suivi seront essentiellement conduites par l'IPHAN. L'État partie établit de manière appropriée des rapports sur les procédures de suivi, les dispositions administratives et les exercices de suivi antérieurs.

L'ICOMOS considère que les indicateurs principaux sont clairement liés aux attributs qui, d'un point de vue culturel, contribuent à la valeur universelle exceptionnelle du bien mixte en série, et que les dispositions administratives sont appropriées. D'autres indicateurs liés aux menaces potentielles identifiées dans la section concernée de ce rapport pourraient être ajoutés afin d'élargir le suivi du bien.

L'ICOMOS considère que le système de suivi proposé par l'État partie est approprié, mais des indicateurs principaux supplémentaires liés aux risques potentiels menaçant le bien pourraient être ajoutés.

5 Protection et gestion

Documentation

Le dossier de proposition d'inscription comprend une longue liste de documents et d'inventaires du bien proposé pour inscription. Ces documents sont conservés au siège principal de l'IPHAN, au ministère de la Culture, Brasília, et dans les bureaux de la municipalité de Paraty.

Protection juridique

Les éléments et composantes culturels du bien mixte sont protégés par une série d'instruments juridiques relevant des trois niveaux de gouvernement. La première protection juridique visant le centre historique de Paraty fut le décret-loi d'État n° 1.450 du 18 septembre 1945, qui désignait Paraty monument historique de l'État de Rio de Janeiro. Le décret plaçait l'ensemble urbain et architectonique traditionnel de Paraty sous la supervision de l'IPHAN. Un grand nombre d'instruments juridiques, décrets d'État et règlements municipaux relatifs aux monuments archéologiques et préhistoriques (dont le site archéologique de Paraty-Mirim), aux zones de protection environnementales, aux réserves autochtones, aux zones protégées de populations traditionnelles, ont été mis en place.

Le dossier de proposition d'inscription comporte des informations détaillées sur ces normes et d'autres instruments, qui permettent de vérifier que la protection juridique des éléments culturels de la proposition d'inscription en série est appropriée.

Système de gestion

L'organisme chargé de la conservation et de la gestion des éléments culturels de la proposition d'inscription en série est l'IPHAN, qui a un bureau local à Paraty.

Chaque élément constitutif du bien en série a son propre système de gestion. De plus, le dossier de proposition d'inscription comprend un plan de gestion proposé pour l'ensemble du bien, dont les objectifs, la mission, la vision et la structure de gestion peuvent être considérés comme appropriés. Toutefois, le plan est en cours d'élaboration et n'est pas encore opérationnel.

Les informations complémentaires fournies par l'État partie en février 2019 offrent des détails sur l'élaboration du plan de gestion : celui-ci comprendra les programmes, plans, projets et actions nécessaires à la préservation de la valeur universelle exceptionnelle proposée et des attributs qui assurent l'intégrité, l'authenticité et le développement durable du bien proposé pour inscription ainsi que des communautés impliquées. L'État partie a commencé à préparer le plan en mars 2018. Différentes étapes ont été franchies depuis lors et le « Plan de gestion et matrice des responsabilités » devrait être achevé en mai 2019. L'ICOMOS recommande que le « Plan de gestion et matrice des responsabilités » soit soumis au Centre du patrimoine mondial et à l'ICOMOS lorsqu'il sera finalisé.

Gestion des visiteurs

Le bien proposé pour inscription est situé dans la région de Costa Verde, l'une des principales destinations touristiques de l'État de Rio de Janeiro. Les plages, les îles et les chutes d'eau ainsi que l'écotourisme et les sports aquatiques sont les principales attractions touristiques, attirant des milliers de visiteurs chaque année. Parallèlement à ces attractions basées sur la nature, des éléments historiques et architecturaux et des événements culturels attirent un grand nombre de

visiteurs dans la région, en particulier à Paraty. L'infrastructure touristique de la région – en particulier à Paraty – est appropriée. Plusieurs plans et programmes existent pour traiter la promotion et la gestion du tourisme dans la région.

L'Inventaire touristique de Paraty a été élaboré par le ministère du Tourisme en 2010 avec le soutien du gouvernement local, du Conseil du tourisme municipal et d'autres organisations. Son objectif est de contribuer à une législation appropriée et de rassembler des informations touristiques sur Paraty dans un inventaire qui servira de base pour l'investissement et la planification visant le développement des activités touristiques dans la région.

Le plan de gestion inclus dans le dossier de proposition d'inscription envisage, entre autres objectifs, de définir des stratégies et des orientations pour une conservation durable du bien mixte. L'utilisation publique figure dans les plans sectoriels envisagés. Toutefois, ce plan est actuellement en cours d'élaboration et n'est pas encore opérationnel.

Compte tenu du fait que la pression touristique pourrait s'accroître après l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, l'ICOMOS considère qu'une stratégie spécifique du tourisme, orientée vers la conservation des attributs qui transmettent la valeur universelle exceptionnelle proposée, l'authenticité et l'intégrité du bien proposé pour inscription tout en garantissant sa durabilité, devrait être élaborée et mise en œuvre dans le cadre des dispositions relatives à la gestion.

Implication des communautés

Les communautés traditionnelles, qui incluent les groupes autochtones, les caiçaras et les quilombolas, constituent une partie fondamentale et distinctive de la population du bien ; leurs établissements, pratiques traditionnelles et patrimoine culturel matériel et immatériel sont mentionnés parmi les biens culturels qui fondent la proposition d'inscription.

Néanmoins, peu d'informations ont été communiquées sur leur participation au processus d'élaboration du dossier de proposition, y compris leur consentement préalable et en connaissance de cause, ou sur les avantages que leur apporterait une inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Le dossier de proposition d'inscription contient également peu d'informations sur leur participation au système de gestion. Les informations complémentaires fournies par l'État partie en février 2019 précisent que la participation des communautés traditionnelles – les trois groupes ethniques (autochtone, caiçara et quilombola) – dans le processus de construction de la candidature et l'élaboration du plan de gestion passe par la représentativité des directions constituées et choisies par les groupes spécifiques. Un autre résultat de la gestion participative est l'élaboration d'un consentement préalable libre et éclairé pour le village autochtone d'Itaxi Mirim (Parati Mirim), publié en décembre 2018. Il est également fait mention du Forum

des communautés traditionnelles (Guaranis, Quilombolas et Caiçaras) qui participe au niveau du Comité technique à l'élaboration du plan de gestion, et sera intégré dans le Comité consultatif pour la gestion du bien proposé pour inscription.

Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription

Le système de protection peut être considéré comme approprié car il englobe un ensemble de dispositions légales aux niveaux local, fédéral et de l'État. Les normes établies et mises en œuvre par l'IPHAN garantissent la conservation appropriée du patrimoine culturel matériel.

Un plan de gestion, visant spécialement les éléments culturels du bien en série, est en cours d'élaboration et son achèvement est attendu pour mai 2019. Bien que le cadre général du plan semble approprié, des dispositions plus spécifiques sur la gestion du tourisme et des risques devraient être intégrées.

Bien que la participation des communautés traditionnelles, à travers le forum qui rassemble les groupes concernés, soit envisagée pour l'élaboration du plan de gestion et pour la gestion du bien, leur participation au cours du processus de proposition d'inscription semble avoir été faible, et aucun avantage qu'aurait pour eux une inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'a été précisé.

L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien en série est approprié. Le plan de gestion, incluant les stratégies de gestion des visiteurs et des risques, devrait être achevé et mis en œuvre, et la participation effective de la population traditionnelle dans la gestion du bien devrait être confirmée.

6 Conclusion

La proposition d'inscription mixte en série comprend cinq éléments, dont quatre sont des zones naturelles protégées qui comprennent une partie de la forêt atlantique ainsi que certains attributs culturels et un élément culturel qui comprend le centre historique de la ville de Paraty et le Morro da Vila Velha. La région est habitée depuis la préhistoire par des groupes autochtones qui ont établi des liens étroits avec les ressources et l'environnement naturel ; plusieurs sites archéologiques témoignent de cette longue période d'occupation.

Le bien en série mixte proposé pour inscription dans son ensemble peut se comprendre comme une illustration d'une interaction exceptionnelle entre les hommes et la nature sur une longue période, où les témoignages culturels comprennent un centre historique et des fortifications bien préservés, un tronçon de la Route de l'Or et des communautés vivantes qui conservent leurs liens ancestraux avec le paysage, l'ensemble formant un système culturel étroitement lié à l'environnement. Dans

ce cadre, le bien proposé pour inscription a la capacité de présenter un exemple exceptionnel d'utilisation du territoire et de la mer et d'interaction humaine avec l'environnement.

Les conditions d'intégrité ont été remplies. Les conditions d'authenticité des éléments culturels sont acceptables et leur état de conservation est bon. La protection et la conservation des éléments culturels sont placées sous la responsabilité de l'Institut national du patrimoine historique et artistique (IPHAN).

Bien que chacun des éléments dispose de son propre plan de gestion, il existe quelques fragilités liées à la gestion globale des éléments et des biens culturels. L'État partie a commencé à élaborer un plan de gestion global pour le bien proposé pour inscription, dont les premiers résultats sont attendus en mai 2019. L'ICOMOS considère que le plan et la méthodologie appliqués à ce plan de gestion sont appropriés mais qu'il convient d'accorder plus d'attention à la gestion des risques et du tourisme. Le tourisme pourrait devenir une pression plus forte, et donc un risque accru parmi ceux produits par des causes naturelles et humaines, et bien que les problèmes liés au tourisme aient été correctement identifiés et partiellement traités par l'État partie, le plan de gestion devrait inclure une section consacrée à cet important facteur.

L'ICOMOS constate certaines lacunes concernant la participation active des communautés traditionnelles à la gestion du bien proposé pour inscription. Bien que le plan de gestion envisage leur participation au travers du Forum des communautés traditionnelles, ni les modalités de la participation de ces communautés au système et aux procédures de gestion, ni la manière dont elles bénéficieront de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial n'apparaissent clairement.

7 Recommandations

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte les décisions suivantes, notant qu'elles seront harmonisées avec les recommandations de l'UICN concernant leur évaluation de cette proposition d'inscription mixte au titre des critères naturels et inclus dans le document de travail WHC/19/43.COM/8B.

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Paraty – culture et biodiversité, Brésil, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel sur la base du **critère (v)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Le bien mixte Paraty – culture et biodiversité est composé de cinq éléments, entourés par une seule zone tampon, situés dans les États de Rio de Janeiro et de São Paulo et

entre les montagnes de la Serra da Bocaina et l'océan Atlantique. Quatre éléments sont des zones naturelles protégées représentant la biodiversité de cette région particulière, qui contiennent aussi des biens culturels qui témoignent de l'occupation de cette région par des habitants autochtones et, à partir du XVI^e siècle, par des colons européens et des esclaves africains. Les principaux éléments culturels sont le centre historique de Paraty, l'une des villes côtières coloniales les mieux préservées du Brésil ; Morro da Vila Velha, où se trouvent les vestiges archéologiques du fort Defensor Perpétuo ; une partie du *Caminho do Ouro* (Route de l'Or) située dans les délimitations du parc national de Serra da Bocaina ; et plusieurs sites archéologiques qui témoignent de la longue occupation de la région par des populations autochtones. Le bien abrite aussi des communautés traditionnelles quilombolas, guaranis et caiçaras qui conservent les modes de vie et les systèmes de production de leurs ancêtres, ainsi que la plupart de leurs relations, rites et festivals, dont les éléments matériels et immatériels contribuent au système culturel.

Le bien est situé entre le massif montagneux de la Serra da Bocaina, couvert par la forêt atlantique, et les eaux calmes de la baie d'Ilha Grande. La situation géographique de la région – une plaine côtière offrant des aliments en abondance et des abris naturels, entre les montagnes couvertes de forêts et la mer – a permis son occupation par des populations autochtones depuis la préhistoire, d'abord par des chasseurs-cueilleurs, puis par les Guaranis.

Les Européens arrivés dans la région au XVI^e siècle choisirent cet emplacement parce qu'il représentait un abri sûr pour leurs navires et fut l'un des principaux points d'entrée vers l'intérieur du continent. La découverte de l'or du Minas Gerais eut pour conséquence la consolidation de la Route de l'Or qui relie la région minière à la ville de Paraty, d'où l'or, mais aussi les produits agricoles, étaient exportés vers l'Europe. Paraty fut aussi le point d'entrée des esclaves africains. Un système de défense fut conçu et construit afin de protéger les richesses du port et de la ville. Le centre historique de Paraty a conservé son plan urbain du XVIII^e siècle et une grande partie de son architecture coloniale du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Les liens entre la ville et son environnement naturel spectaculaire ont été préservés.

Critère (v) : Le paysage culturel de Paraty est un témoignage exceptionnel de l'interaction humaine avec l'environnement. Depuis les temps préhistoriques, des groupes humains ont vécu en interaction avec le paysage et ont exploité les ressources naturelles terrestres et aquatiques qui caractérisent la région et encadrent le territoire bâti, produisant des établissements et accordant une valeur culturelle à des caractéristiques naturelles, évoluant tout en conservant les éléments naturels les plus importants. Les communautés de langue tupi-guarani entretiennent une relation étroite avec la forêt atlantique qui implique un haut degré de gestion et la connaissance et la maîtrise approfondies des différents écosystèmes et formations forestières. Les communautés traditionnelles

de Paraty ont fondé leurs cultures sur des activités liées à l'utilisation du territoire et de la mer ; l'activité de pêche traditionnelle est encore intense, en particulier pour les communautés caiçaras et autour du centre historique de Paraty. Les groupes quilombolas, descendants des Africains réduits en esclavage pendant la période coloniale, ont créé leurs propres modèles culturels dans le contexte du paysage de la forêt atlantique. Le changement climatique mondial ainsi que la récurrence et la gravité des catastrophes naturelles font du paysage culturel de Paraty une zone de grande vulnérabilité.

Intégrité

En ce qui concerne les éléments culturels du bien mixte en série, le centre historique de Paraty et le Morro da Vila Velha en sont les principaux éléments ; leurs délimitations comprennent les attributs nécessaires pour transmettre leur contribution à la valeur universelle exceptionnelle du bien et ils sont protégés de manière appropriée. D'autres éléments culturels tels que le site archéologique de Paraty-Mirim, le tronçon de la Route de l'Or situé dans le parc national de Serra da Bocaina, les sites archéologiques témoignant des différentes périodes d'occupation de la région, et les communautés traditionnelles autochtones, les caiçaras et les quilombolas sont inclus dans les délimitations des quatre éléments constitutifs essentiellement naturels. Les attributs culturels nécessaires pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle du bien sont compris et correctement protégés.

Authenticité

Dans le cadre du bien en série, le centre historique de Paraty (élément 5a) et le Morro da Vila Velha (élément 5b) conservent tous deux un haut degré d'authenticité. Le centre historique de Paraty a conservé son plan d'origine et présente globalement un haut degré d'authenticité de forme, de conception, de matériaux et de substance. Bien que la ville ait connu une certaine expansion au fil du temps, l'authenticité de son cadre peut être considérée comme acceptable, en particulier par rapport à la mer et au paysage montagneux environnant. L'authenticité des fonctions est également acceptable, car la ville reste le « centre de vie » des communautés locales, bien que certains bâtiments soient transformés à des fins touristiques. D'autres attributs culturels, tels que le fort Defensor Perpétuo et le tronçon de la Route de l'Or, possèdent également un haut degré d'authenticité de forme, de conception, de matériaux et de substance et de cadre ; l'utilisation actuelle du fort en tant que musée est logique, car sa fonction d'origine a disparu depuis longtemps. L'authenticité des établissements des communautés traditionnelles est tout à fait remarquable, car les groupes autochtones, les caiçaras et les quilombolas conservent leurs pratiques et modes de vie traditionnels. Le tourisme pourrait avoir un impact qui nécessiterait un contrôle approprié grâce à des mécanismes de gestion et de protection.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les éléments et composantes culturels du bien mixte sont protégés par une série d'instruments juridiques relevant des trois niveaux de gouvernement. La première protection juridique visant le centre historique de Paraty fut le décret-loi d'État n° 1.450 du 18 septembre 1945, qui désignait Paraty monument historique de l'État de Rio de Janeiro. Le décret plaçait l'ensemble urbain et architectonique traditionnel de Paraty sous la supervision de l'Institut national du patrimoine historique et artistique (IPHAN). Depuis lors, un grand nombre d'instruments juridiques sont venus renforcer la protection du centre historique ainsi que d'autres éléments culturels du bien en série. L'état de conservation du centre historique de Paraty et d'autres éléments culturels est satisfaisant et des mesures de conservation mises en place ont été menées sous la direction de l'IPHAN.

Chaque élément constitutif du bien en série dispose de son propre système de gestion : la première organisation responsable de la conservation et de la gestion des éléments culturels de la série est l'IPHAN, qui dispose d'un bureau local à Paraty. Un plan de gestion global, en cours d'élaboration, est doté d'objectifs, d'une mission, d'une vision et d'une structure de gestion appropriés ; le « Plan de gestion et matrice des responsabilités » devrait être achevé en mai 2019. Bien que l'usage public soit inclus dans les plans sectoriels envisagés, une stratégie spécifique du tourisme, orientée vers la conservation des attributs qui transmettent la valeur universelle exceptionnelle, l'authenticité et l'intégrité du bien tout en assurant son caractère durable, devrait être élaborée et mise en œuvre. La gestion de la préparation aux risques devrait aussi être intégrée.

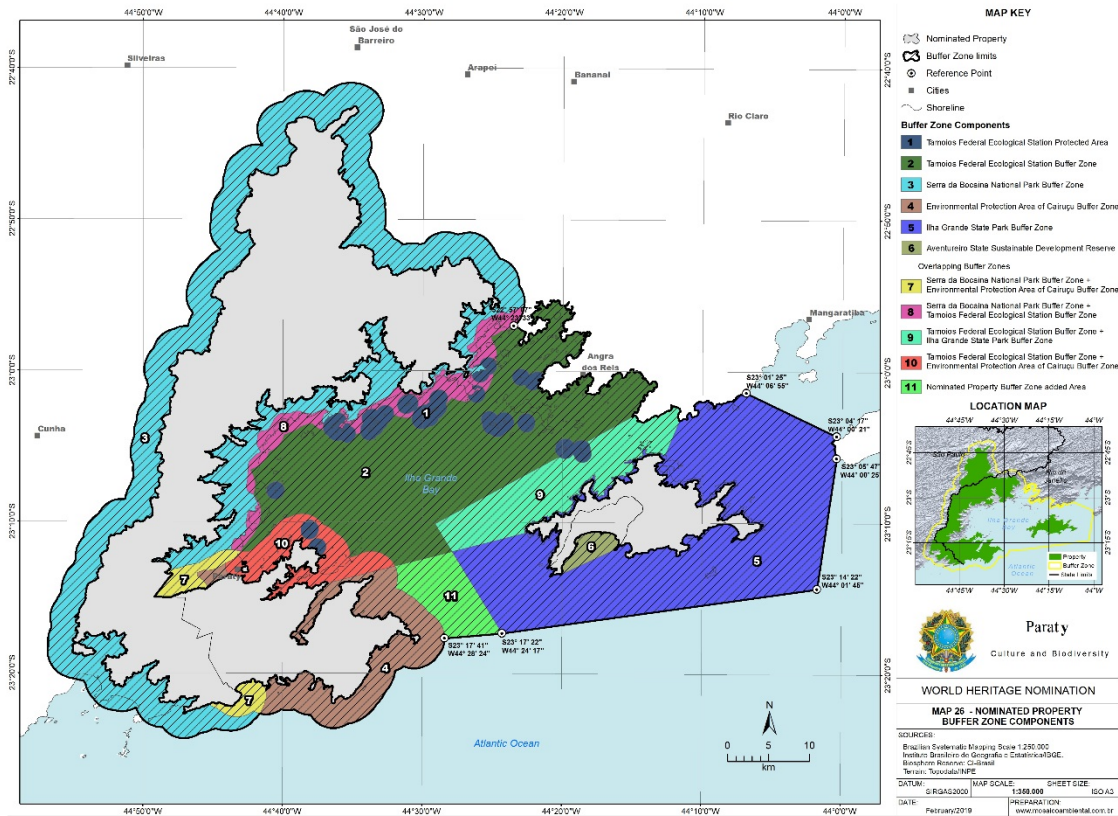
Bien que les communautés traditionnelles aient participé à l'élaboration de la proposition d'inscription et des processus de gestion, leur rôle doit être renforcé de manière à garantir que l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial sera une source de développement durable dans le cadre de la préservation de leurs modes de vie traditionnels et de leurs relations avec l'environnement naturel.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) analyser soigneusement l'impact potentiel que pourrait avoir la reconversion de l'aérodrome actuel de Paraty si le terrain était libéré,
- b) achever l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion global et soumettre la version finale au Centre du patrimoine mondial et à l'ICOMOS lorsqu'il sera disponible,
- c) inclure des dispositions spécifiques pour la gestion des visiteurs et la gestion des risques dans le plan de gestion,

- d) renforcer la participation des communautés locales dans le processus de gestion et s'assurer que l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial contribue à leur développement durable tout en préservant leurs modes de vie traditionnels et leurs relations avec l'environnement naturel ;



Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription (février 2019)



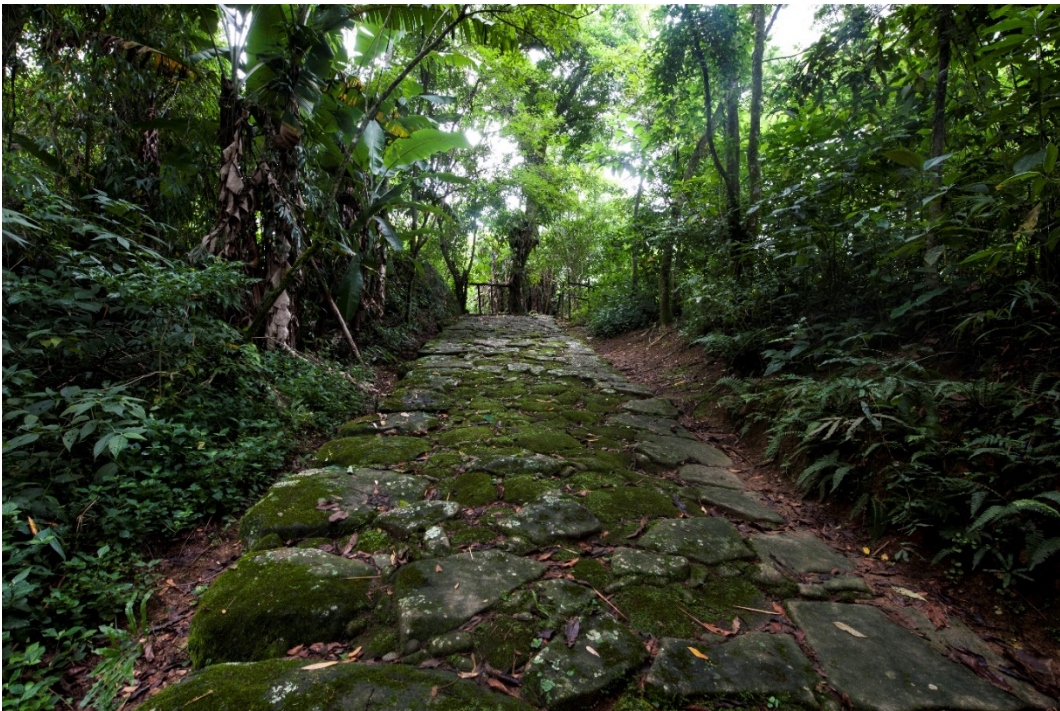
Panorama de Paraty



Centre historique de Paraty



Communauté Quilombola



Caminho do Ouro (Route de l'or)